

Composante	13	UFR des Sciences
Type de diplôme	Master	
Mention de diplôme	MAINNOV	Innovation, entreprise et société
Version d'étape	INNOM1_201	Master 1 Innovation, Entreprise et Société parcours Valorisation des Innovations Biotechnologiques

Liste : 0 = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Version adoptée par la CFVU du 26/09/2023

Régulier : oui / non ?
Régime spécial : oui / non ?
Erasmus : oui / non ?
Apprentissage à distance : oui / non ?

Erasmus : oui / non ?								Évaluation continue intégrale			SESSION 1			SESSION 2								
Enseignement à distance : oui / non ?											Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal					
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	
SEMESTRE 7	SBVIBS7																					
	SBVIBS7			UE à choix Remise à niveau : juristes ou scientifiques	6																	
	SBVIBS7		X	SBVIB7A1	6	INNOM1_201					Ecrit / oral	2	100 %								100 %	
	SBVIBS7		X	SBVIB7A2	6	INNOM1_201					Ecrit / oral	2	100 %								100 %	
	SBVIBS7			UE Anglais 1	4																	
	SBVIBS7			EC Anglais 1							Ecrit / oral	2	100 %									
	SBVIBS7			UE Droit de la propriété intellectuelle	4																	
	SBVIBS7			EC Droit de la propriété intellectuelle										Ecrit	1h30	100 %		Ecrit	1h30	100 %		
	SBVIBS7			UE Droit du vivant	4																	
	SBVIBS7			EC Droit du vivant										Ecrit	1h30	100 %		Ecrit	1h30	100 %		
	SBVIBS7			UE Droit et économie du médicament	4																	
	SBVIBS7			EC Droit et économie du médicament										Ecrit	1h30	100 %		Ecrit	1h30	100 %		
	SBVIBS7			UE Préclinique à la clinique	4																	
	SBVIBS7			EC Préclinique à la clinique										Ecrit	1h30	100 %		Ecrit	1h30	100 %		
	SBVIBS7			UE Biothérapies	4																	
	SBVIBS7			EC Biothérapies							Ecrit / oral	2	20 %	Ecrit	1h30	80 %		Ecrit	1h30	80 %		
SEMESTRE 8	SBVIBS8																					
	SBVIBS8			UE Droit des contrats	4																	
	SBVIBS8			EC Droit des contrats										Ecrit	1h30	100 %		Ecrit	1h30	100 %		
	SBVIBS8			UE Techniques contractuelles	4																	
	SBVIBS8			EC Techniques contractuelles										Ecrit	1h30	100 %		Ecrit	1h30	100 %		
	SBVIBS8			UE Communication	3																	
	SBVIBS8			EC Communication										Ecrit	1h30	100 %		Ecrit	1h30	100 %		
	SBVIBS8			UE Innovation et valorisation	4																	
	SBVIBS8			EC Innovation et valorisation							Ecrit / oral	1	20 %	Ecrit	1h30	80 %		Ecrit	1h30	80 %		
	SBVIBS8			UE Analyse et traitement des données	4																	
	SBVIBS8			EC Analyse et traitement des données							Ecrit / oral	1	20 %	Ecrit	1h30	80 %		Ecrit	1h30	80 %		
	SBVIBS8			UE Droit des données personnelles	4																	
	SBVIBS8			EC Droit des données personnelles										Ecrit	1h30	100 %		Ecrit	1h30	100 %		
	SBVIBS8			UE Anglais 2	3																	
	SBVIBS8			EC Anglais 2							Ecrit / oral	2	100 %									
	SBVIBS8			UE Projet tuteuré	4																	
	SBVIBS8			EC Projet tuteuré							Ecrit / oral	1	100 %									
UE Surnuméraire	INNOM1_201	YBSTM1EE		UE Engagement Etudiant																		

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

Le coefficient de chaque unité d'enseignement correspond à son nombre d'ECTS.

Le nombre de contrôles continus pourra être supérieur à celui indiqué dans le tableau en fonction des pratiques pédagogiques des enseignants.

Validation du master 1 :

Compensation au sein des unités et entre les unités des semestres 1 et 2.

Compensation entre les semestres 1 et 2

Règles de prise en compte des absences aux épreuves :

1) Contrôle continu

Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.

Les étudiants avec absence non justifiée à un examen auront une note égale à 0.

2) Contrôle terminal

Les étudiants absents à la session 1 d'un contrôle terminal bénéficieront de la session 2 s'ils n'ont pas validé leur semestre ou année.

Les épreuves écrites de session 2 pourront être remplacées par des épreuves orales si les enseignants le souhaitent.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
Pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI		
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU